

## Énoncé de politique de placement

# Fonds distinct de grandes capitalisations internationales Manuvie

## Objectif de placement

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct.

L'objectif de placement du fonds vise l'obtention d'un rendement à long terme ajusté en fonction du risque supérieur à la moyenne et à procurer une diversification du risque en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres assimilables à des titres de capitaux propres de grandes sociétés situées dans des pays développés autres que le Canada et les États-Unis, principalement en Europe, en Australasie et en Extrême-Orient (EAEO).

## Stratégie de placement

Ce fonds achète des parts de la fiducie de fonds commun de placement Fonds de grandes capitalisations internationales Manuvie ou d'un fonds très semblable (le « fonds sous-jacent »).

Le fonds sous-jacent utilisera les stratégies suivantes pour atteindre l'objectif :

- Constituer systématiquement, à l'aide d'une approche ascendante, un portefeuille très diversifié, composé de titres de sociétés créant de la richesse et qui sont achetés à escompte par rapport à leur valeur intrinsèque.
- Appliquer une période de détention à long terme afin de laisser le temps aux investisseurs d'en reconnaître la valeur ainsi qu'aux sociétés de croître.

Il n'y a aucune limite particulière à la partie des actifs du fonds sous-jacent qui peut être directement investie dans des titres étrangers ou indirectement exposée à des placements dans des titres étrangers. Le montant investi dans chaque pays variera en fonction des perspectives et des possibilités au chapitre de l'économie, des investissements et des marchés de chaque région géographique.

Le fonds sous-jacent ne peut pas effectuer un placement si, en conséquence de ce placement, plus de 20 % de la valeur liquidative du fonds sous-jacent (à la valeur marchande au moment de l'opération) se retrouverait investie dans un secteur en particulier, tel que défini par la classification industrielle mondiale standard, ou l'équivalent aux États-Unis ou à l'international.

Le fonds sous-jacent peut détenir des espèces ou des titres du marché monétaire à court terme à des fins administratives ou en période de recherche de possibilités de placement ou en raison des conditions générales du marché ou de la conjoncture économique ou politique.

Le fonds sous-jacent peut également investir jusqu'à 100 % de son actif dans d'autres fonds d'investissement, notamment des fonds sous-jacents ou des FNB, qui peuvent être gérés ou non par le gestionnaire (ou une société membre de son groupe ou avec qui il a des liens) afin d'obtenir une participation indirecte aux marchés, aux secteurs ou aux catégories d'actif appropriés. Le fonds sous-jacent peut investir dans des fonds de placement gérés par des gestionnaires de placements non affiliés s'il n'existe pas d'occasions de placement appropriées dans les fonds affiliés. Les fonds sous-jacents seront choisis en tenant compte de facteurs comme l'objectif et les stratégies de placement du fonds sous-jacent, le rendement passé et sa volatilité. Pour en savoir plus, consultez la sous-rubrique « Investir dans des fonds négociés en bourse (« FNB ») » de la rubrique « Dispenses et autorisations » du prospectus du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut investir dans des dérivés ou les utiliser à des fins de couverture et de placement, conformément à son objectif de placement et suivant ce qui est autorisé par la législation sur les valeurs mobilières applicables, ou encore conformément à la dispense décrite à la sous-rubrique « Dispense relative aux dérivés » de la rubrique « Dispenses et autorisations » du prospectus du fonds sous-jacent. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture dans l'éventualité où le fonds sous-jacent aurait des rentrées ou des sorties de fonds importantes et pour protéger l'actif du fonds sous-jacent. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de placement pour investir indirectement dans des titres ou sur des marchés de capitaux et obtenir une position à d'autres monnaies. Vous trouverez plus de renseignements sur les dérivés, notamment sur les dérivés auxquels pourrait recourir le fonds sous-jacent, à la rubrique « Risque associé aux dérivés » du prospectus du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour générer des revenus supplémentaires ou gérer ses liquidités à court terme. Pour en savoir plus, consultez les sous-rubriques « Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Placements dans des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres » de la rubrique « Responsabilité de l'administration d'un OPC – Politiques et pratiques » du prospectus du fonds sous-jacent.

## Risques

Lorsqu'un fonds distinct achète des parts d'un fonds sous-jacent, le fonds distinct peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent. Vous trouverez ci-dessous une liste des principaux risques pour le ou les fonds communs de placement sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit. Pour obtenir une définition complète de chacun des principaux risques, reportez-vous à la rubrique sur les risques généraux dans le prospectus du fonds commun de placement.

- Risque associé à l'épuisement du capital
- Risque de change
- Risque associé aux titres de capitaux propres
- Risque associé aux FNB
- Risque associé aux placements étrangers
- Risque associé aux fiducies de revenu
- Risque associé aux séries multiples
- Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- Risque associé aux porteurs de titres importants
- Risque associé à la fiscalité

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les stratégies, ainsi que sur les objectifs et les risques associés au(x) fonds sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit, veuillez-vous reporter au prospectus du ou des fonds sous-jacents ou communiquer avec nous pour en obtenir un exemplaire imprimé.

## Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie  
500 King Street N.,  
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

Canada, à l'exception du Québec  
**1 888 790-4387**

Québec et clientèle francophone  
**1 800 355-6776**

Pour obtenir des renseignements relatifs à des problèmes que nous n'avons pas été en mesure de régler, communiquez avec l'Ombudsman des assurances de personnes en composant le 1 800 268-8099 ou en visitant le site [www.oapcanada.ca](http://www.oapcanada.ca).

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site [www.assuris.ca](http://www.assuris.ca) pour obtenir de plus amples détails.

Pour savoir comment communiquer avec l'organisme de réglementation des assurances de votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des autorités de réglementation des assurances à l'adresse [www.ccir-ccrra.org](http://www.ccir-ccrra.org).



La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats d'assurance comportant les fonds distincts de Manuvie et la garante des clauses de garantie contenues dans ces contrats.

Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.